

Commune de FAVERNEY
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 26 mai 2016 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	14
<i>Présents</i>	13
<i>Votants</i>	13
<i>Excusé</i>	1

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Daniel GEORGES.

Présents : Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, François GUEDIN, Denise PERRINGERARD, Denis SCHWEBEL, Jérôme CHOLLEY, Séverine DESPREZ, Thierry DUBOIS, Pierre-Jean LAURENT, Christian PEREUR, Sarah POIRSON-GERDIL, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT.

Date de convocation
20/05/2016

Excusé : Julien ROBERT

Date d'affichage
27/05/2016

Secrétaire : Sarah POIRSON-GERDIL

OBJET DE LA REUNION :

- Informations
- Programme de travaux forestiers 2016
- Dépôt sauvage d'ordures
- Subventions 2016
- Décision modification budgétaire n°1
- Camion Kebab
- Prix de vente des parcelles du lotissement « La Combotte »
- Projet club de foot
- Refus d'admission en non-valeur
- Questions diverses

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Proposition d'achat maison 11 rue des Glacis
- Vote du compte de gestion 2016 du CCAS



INFORMATIONS

- Par délégation du Conseil Municipal, le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

↳ la vente de l'immeuble propriété de M. SMITH Peter et Mme WEBSTER Alexandra domiciliés 23 collège Road Woking Surrey GU22 8 BU, cadastré section AB n°741-744, situé 2 rue Sadi Carnot 70160 FAVERNEY d'une superficie de 2401m².

↳ la vente de l'immeuble propriété des Consorts PETITJEAN, cadastré section AC n°133, situé B avenue de la Gare 70160 FAVERNEY d'une superficie de 574m².

↳ la vente de l'immeuble propriété des Consorts ROUX cadastré section AB n°566-568-570, situé 7 rue Sadi Carnot 70160 FAVERNEY d'une superficie de 650 m².

- Requête en référé de suspension de l'arrêté de péril présentée par Monsieur et Madame GAVRILOV – Suspension de l'arrêté de péril jusqu'au 31 mai 2016.

- Festival des caves à Faverney le samedi 28 mai 2016

- Fête des écoles « kermesse » le 11 juin 2016

- Réunion publique – projet pôle éducatif le 14 juin 2016

- Journées médiévales : 18-19 juin 2016

2016-27 : PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2016

M. François GUEDIN, adjoint en charge de la forêt, présente au Conseil Municipal le programme de travaux forestier de l'année 2016 d'un montant HT de 13752 € ainsi que le devis Forfait plantation « garantie 2016-2020 » pour la régénération de la parcelle 5R d'un montant total de 10500 € HT (décomposé ainsi 2016 : 3800€ - 2017 : 2300€ - 2018 : 1700€ - 2019 : 1500€ - 2020 : 1200 €).

L'exposé de l'adjoint entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis du programme de travaux forestiers 2016 et autorise le Maire à signer le devis « forfait plantation garantie 2016-2020 » et l'acte d'engagement correspondant.

2016-28 : INDEMNISATION SUITE A DEPOT SAUVAGE D'ORDURES

M. Gérard BURNEY, adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal de son dépôt de plainte, le 4 avril 2016, contre l'auteur d'un dépôt d'immondices effectué sur la commune de FAVERNEY au bord de la route de Fleurey-les-Faverney dans la nuit du 28 au 29 mars 2016.

Le préjudice subi par la commune est évalué à 200€ (enlèvement et tri des déchets).

De ce fait, un titre exécutoire de 200 € sera émis à l'encontre de l'auteur de cette infraction qui a été identifié par la gendarmerie.

2016- 29 : VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS



Après examen des différents dossiers de demandes d'aides financières transmis par les associations, la répartition des subventions attribuées est fixée comme suit par les membres du Conseil Municipal :

- Football-Club La Lanterne : 1800€ (1 abstention - 12 pour)
- Amicale des donateurs de Sang : 200€
- Coopérative scolaire : 2910 € (97 élèves du RPI domiciliés à FAVERNEY x 30€)
- Association Fil en Aiguille : 1300€ (1 contre - 12 pour)
- Pétanque Favernéenne : 200 €

Soit un total de 6410 €.

« Monsieur Christian PEREUR quitte la séance et ne prend pas part aux délibérations suivantes »

2016-30 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative budgétaire n°1 suivante :

DI 16441 : emprunt	+ 34 639 €	(régularisation comptable emprunt)
RI 1641 : emprunt	+ 34 639 €	
DF 657364 : subvention service eau/assainis.	+ 25 000 €	(régularisation BP eau/assainis. suite observation Préfecture sur BP)
DI 21318 : autres bâtiments publics	+ 5 800 €	(acquisition immeuble Diocèse)
RI 275 : Dépôt et cautionnements versés	+ 2 000 €	(consignes butagaz/vitogaz)
DI 275 : Dépôt et cautionnements versés	+ 600 €	
RF 7788 : produits exceptionnels	+ 2 500 €	
RF 7484 : dotation recensement	+ 2 000 €	
RF 7381 : droits de mutation	+ 2 900 €	
DF 6188 : autres frais	- 22 000 €	
DF 023: virement à la section d'investissement	4 400 €	
RI 021 : virement de la section de fonctionnement	4 400 €	

2016-31 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT



M. le Maire fait part au Conseil Municipal des observations de la Préfecture sur le Budget primitif 2016 du service eau/assainissement :

Conformément aux dispositions de l'article L1612-4 du code général des collectivités territoriales, « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative budgétaire n°1 suivante :

RF 74 : subvention d'exploitation	+ 25 000 €
DF 023: virement à la section d'investissement	+ 25 000 €
RI 021 : virement de la section de fonctionnement	+ 25 000 €

2016-32 DROIT DE PLACE – CAMION SNACK KEBAB

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 7 avril 2015 autorisant l'installation du camion « snack kebab Kanarya » de M. ALTUN Sezai sur la place du Général de Gaulle le mercredi de 17h30 à 22h. Un droit de place de 20€ par mois était consenti. Cette autorisation n'était valable qu'une année, soit jusqu'au 15 avril 2016.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide son renouvellement par tacite reconduction.

2016-33 PRIX DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT « LA COMBOTTE »

Monsieur le Maire rappelle la création du lotissement « La Combotte » qui est composé de 4 lots (délibération du 27 août 2015) :

- lot n°1 : parcelle cadastrée section A n° 484 d'une superficie de 1276 m2
- lot n°2 : parcelle cadastrée section A n° 485 d'une superficie de 1298 m2
- lot n°3 : parcelle cadastrée section A n° 486 d'une superficie de 1061 m2 composé d'un chemin d'accès de 136.10m2 et d'une parcelle de 924.90 m2
- lot n°5 : parcelles cadastrées section A n° 488-490 d'une superficie de 767 m2
(Le lot n°4, parcelle cadastrée section A n°487, est propriété de Mme HENRY Paule)

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du m2 des parcelles à bâtir (lots 1.2.3 et 5) à 25€ (TVA sur marge comprise) et du chemin d'accès au lot n°3 à 8 € (TVA sur marge comprise).



L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le prix du m2 des parcelles à bâtir à 25 € (TVA sur marge comprise)
- décide de fixer le prix du chemin d'accès du lot n°3 à 8 € (TVA sur marge comprise)
- autorise M. le Maire à signer les actes de vente en l'étude de Maître LAURENT François, notaire à Port /Saône, au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

2016-34 REFUS D'ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire rappelle que la mission de recouvrement des recettes des collectivités locales émises par l'ordonnateur sous la forme de titres de recettes exécutoires est de la compétence exclusive du comptable public.

Ainsi, le comptable public est tenu de faire, sous sa responsabilité, toutes actions nécessaires pour le recouvrement des recettes locales.

A défaut de paiement par les redevables et après une phase précontentieuse (lettre de rappel, commandement de payer) restée inopérante, le comptable dispose de voies contentieuses pour poursuivre le recouvrement des sommes dues.

Lorsque la créance lui apparaît irrécouvrable à l'issue des moyens mis en œuvre pour son recouvrement, (l'irrécouvrable pouvant trouver son origine dans divers cas : insolvabilité du débiteur, disparition...), le comptable sollicite la collectivité sur l'admission en non-valeur de la créance.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour conséquence de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances admises en non-valeur, qui se concrétise par une dépense en section de fonctionnement (compte 6541).

Par courrier du 29 avril 2016, le Trésorier sollicite le Conseil Municipal de Favorney sur l'admission en non-valeur des créances correspondant à des loyers impayés d'un locataire de l'ancienne gendarmerie au cours des années 2012 et 2013 d'un montant de 4476.86€.

Le Maire demande au comptable chargé du recouvrement de ces titres, de continuer à mettre en œuvre tous les moyens afin d'en obtenir le paiement, et propose de refuser l'admission en non-valeur des créances prescrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

2016-35 AQUISITION PARCELLE SECTION AB N ° 694

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-26 du 30 mars 2016 concernant le droit de préemption exercé par la commune sur la vente de l'immeuble cadastré section AB n°694 appartenant à l'Association Diocésaine de Besançon.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier le dossier à l'étude de Maître LAURENT François, notaire à Port /Saône et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.



2016-36 PROPOSITION ACHAT MAISON 11 RUE DES GLACIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2015-32 du 19 mai 2015 décidant la vente de la maison d'habitation sise 11 rue des Glacis.

L'estimation du service des domaines du 22 mai 2015 évalue ce bien immobilier à 30000€ avec une marge de négociation de 10%.

Maître LAURENT, notaire à Port-sur-Saône, a été mandaté depuis 1 an, pour la mise en vente de ce bien dont le prix était fixé à 50000€ (négociation comprise).

Monsieur le Maire fait part d'une proposition d'achat reçu dernièrement par Maître Laurent. Mademoiselle Stéphanie RAVAUX propose à la commune d'acheter la maison située 11 rue des Glacis, au prix de 30000€ négociation incluse, soit un prix net vendeur de 28200€, sous réserve de l'obtention d'un prêt immobilier.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- de vendre ce bien mobilier, cadastré section AB n° 739, d'une contenance totale de 1a 62ca aux conditions précitées.

- autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente en l'étude de Maître LAURENT François.

2016-37 : COMPTE DE GESTION 2016 - CCAS

Monsieur le Maire rappelle que la délibération 2015-86 du Conseil Municipal du 16 décembre 2015 décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015 afin de simplifier les tâches administratives. Le budget du CCAS ainsi que ses biens sont transférés à la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, que le compte de gestion 2016 du CCAS avant dissolution est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

QUESTIONS DIVERSES

- la renumérotation des habitations est à l'étude.

Le Maire,
Daniel GEORGES.

